

Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels

Liste indicative d'informations

La saisine s'accompagne des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

Ces informations seront mises en ligne sur le site Internet de l'autorité environnementale.

0. Désignation du projet

Département de l'Ain

commune de ARGIS

Désignation de la procédure : **PPRN d'ARGIS- "inondation de l'Albarine et de ses affluents, mouvements de terrain"**.

Personne publique responsable : **M. le Préfet de l'Ain** 45 avenue Alsace Lorraine – BP 400 – 01012 Bourg en Bresse cedex – 04 74 32 30 00 prefecture@ain.gouv.fr

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée : renouvellement de la prescription initiale

1.1. Quels sont les objectifs de la prescription?

La prescription initiale du PPR "inondation de l'Albarine et de ses affluents, mouvements de terrain" de la commune de ARGIS date du 22 mars 2012. le délai maximum pour approuver le PPR (de 3 ans) est dépassé. Il ya donc lieu de prescrire de nouveau le PPR. Les études d'aléas sont déjà rendues, et ont été présentées à la commune.

1.2. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas ; population, infrastructures ou activités exposées) ?

Les aléas pris en compte ici sont les inondations générées par les crues de l'Albarine et de ses affluents et les mouvements de terrain sur les versants Est et Ouest de la commune (chute de blocs rocheux et instabilités de terrain).

1.3. La prescription du PPRN sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPR ?

La prescription du PPR s'inscrit dans un programme d'élaboration des PPR de l'Albarine de la commune de Chaley à l'amont jusqu'à la commune de Saint Maurice de Remens (confluence avec l'Ain).

1.4. Le territoire est-il inclus dans un territoire à risques importants d'inondation (TRI) au sens de l'arrêté du 12/12/2012 ?

NON

2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :

Le tableau suivant recense différentes dispositions réglementaires ou d'inventaire existantes sur le territoire du plan.

<i>mesures</i>	<i>plan</i>	<i>précisions</i>
Natura 2000 - ZICO	non	
réserve naturelle, APPB	non	
ZNIEFF type I	oui	Site des falaise de Narse + le haut vallon d'Evosges, l'Albarine, le Mont Mener et le plateau de Suerme avec ses pelouses sèches
Arrêté de biotope	oui	Falaise d'Argis (grand corbeau et chauve-souris et rochers de Neyreval
Continuité écologique connue	non	
M.H., site classé ou inscrit	non	
ZPPAUP, AVAP, PSMV	non	
SAGE	non	
SRCE		
Zones littorale ou de montagne	non	

2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

PLU communal opposable (04 juillet 2007).

A-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

NON

2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

La pression en matière d'urbanisme est faible

3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre de la modification :

3.1 S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de modification :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : Le PPR limitera l'étalement urbain en direction du lit majeur des cours d'eau et limitera l'urbanisation des côtes.

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : Le PPR contribue à protéger les zones agricoles.

Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : sans objet.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages : le PPR tend à écarter les modifications rapides des territoires en y limitant les aménagements.

Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : aucun.

Fait à Bourg en Bresse, le 26 mai 2015

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation, le directeur,
pour le directeur départemental des territoires, le chef du SUR,

Signé

Jean-François LAVIT

Plan de prévention des risques

"Inondation de l'Albarine
et de ses affluents"
"Mouvements de terrains"

Commune d'Argis

Périmètre d'étude

VU pour rester annexe à notre
arrêté de ce jour,

Bourg-en-Bresse, le: 30 MARS 2012

signé Philippe GALLI

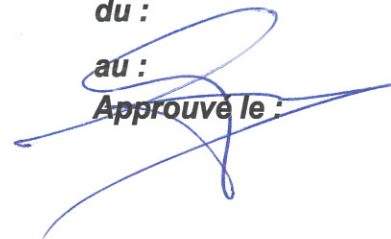


Prescrit le : 30 MARS 2012

Mis à l'enquête publique
du :

au :

Approuvé le :

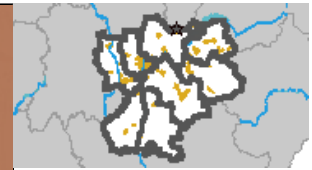
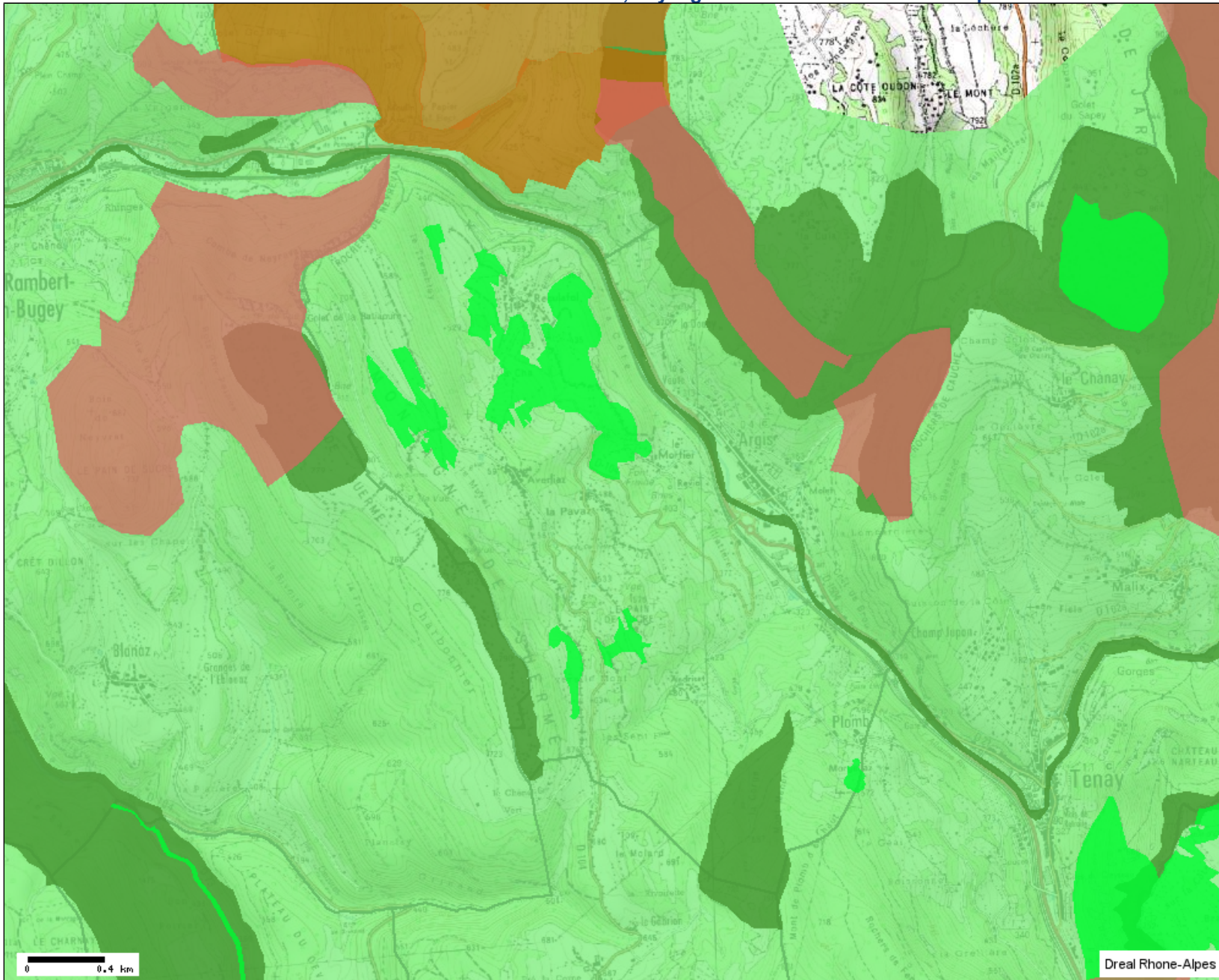


LEGENDE

— Limite de la commune
et périmètre de l'étude.

Ech: 1/25 000

Nature, Paysage et Biodiversité en Rhône- Alpes



Contenu de la carte

Zonages Nature

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Zonage RAMSAR
- Natura2000 - SIC
- Natura2000 - ZPS

Zonages Paysage

- Site Classé
- Site Inscrit
- affichage_site_paysage
- Directive_saleve
- Secteur Sauvergardé
- Opération Grand Site
- Zone de protection 1930

Inventaires Nature-Biodiversité

- Tourbières (bassins)
- Tourbières (sites)
- ZICO
- Znieff de type 1
- Znieff de type 2

Administratif

- Departements
- Communes - BDTopo

Cartes IGN

- Scan 1/25 000 Topographique
- Orthophotographie
- Parcellaire Image

Tous droits réservés.

Document imprimé le 26 Mai 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Rhône- Alpes.

Fiche multicommunale synthétique

INSEE	COMMUNE	POPULATION	SUPERFICIE
01017	ARGIS	421 hab	781 hectares

AMENAGEMENT URBANISME - Planification

DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT

- aucune DTA sur ce territoire -

LOI MONTAGNE

01017	ARGIS	JURA
-------	-------	------

PLAN LOCAL D'URBANISME

01017	Plan Local d'Urbanisme approuvé	Dernière approbation : 2006-06-26
-------	---------------------------------	-----------------------------------

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

BUCOPA (ARGIS)

ZONES DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

- aucun ZONES DE DEVELOPPEMENT EOLIEN sur ce territoire -

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Inventaire, nature, biodiversité

INVENTAIRE REGIONAL DES TOURBIERES

- aucune tourbière sur ce territoire -

ZNIEFF (rénovées) - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de la région Rhône-Alpes

- ZNIEFF de type 1

01190001	Mont Mener	33.96 ha
01190059	Plateau de Suerme	38.27 ha
01190067	Pelouse sèche de la montagne de Suerne	18.25 ha
01200001	L'Albarine	209.36 ha
01200011	Col d'Evosges, falaises d'Argis et gorges de l'Albarine	796.93 ha

- ZNIEFF de type 2

0119	Bas-bugey	27861.02 ha
0120	Gorges de l'albarine et cluse des hopitaux	10699.38 ha

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

- aucune zone humide sur ce territoire -

INVENTAIRE DES ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux)

- aucune ZICO sur ce territoire -

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Inventaire, paysages

INVENTAIRE DES PARCS ET JARDINS

- aucune zone parc et jardin sur ce territoire -

INVENTAIRE DES UNITES PAYSAGERES

090-Ai	Cluse des Hôpitaux et vallée de l'Albarine	6501 ha
096-Ai	Massif du Mollard de Don et ses rebords	23686 ha

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Zonages nature

INVENTAIRE DES ARRETES DE BIOTOPE

APPB020	PROTECTION DES OISEAUX RUPESTRES	11565 ha
(ARGIS[APPB020%])		

NATURA 2000

- SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (Directive Habitats)

A11	MILIEUX REMARQUABLES DU BAS BUGEY	4465.4 ha
(ARGIS[A11%])		

- ZONES DE PROTECTION SPECIALE (Directive Oiseaux)

- aucune zone de protection spéciale sur ce territoire -

PARCS NATIONAUX

Référence de la servitude : articles L 331.1 et suivants du code de l'environnement

- aucun parc national sur ce territoire -

PARCS NATURELS REGIONAUX

- aucun parc naturel régional sur ce territoire -

RESERVES NATURELLES REGIONALES

- aucune réserve naturelle régionale sur ce territoire -

RESERVES NATURELLES

- aucune réserve naturelle sur ce territoire -

ZONES DE PROTECTION AU TITRE DE LA LOI DE 1976

- aucune zone de protection sur ce territoire -

ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE DECOULANT DE LA CONVENTION DE RAMSAR

- aucune zone RAMSAR sur ce territoire -

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Zonages paysages

OPERATION GRAND SITE

- aucune OGS sur ce territoire -

SECTEURS SAUVEGARDES

- aucune secteur sauvegardé sur ce territoire -

SITES CLASSES

- aucune site classé sur ce territoire -

SITES INSCRITS

- aucune site inscrit sur ce territoire -

ZONES DE PROTECTION

- aucune zone de protection sur ce territoire -

EAU

CONTRATS DE RIVIERE

R007	Albarine
R217	Albarine (2ème contrat)

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

- aucun SAGE sur ce territoire -

ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION

- aucun zone sensible sur ce territoire -

ZONES VULNERABLES AUX NITRATES DEFINIES EN 2007

- aucun zone vulnérable sur ce territoire -

INDUSTRIE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT

- aucun ICPE sur ce territoire -